



# Flexi-sécurité de la production laitière Avancer l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage sur un lot d'animaux

Version 2

Levier Conduite des troupeaux laitiers

Avancer l'âge au vêlage peut permettre de disposer plus rapidement d'animaux en production à court terme. Sur le long terme, c'est une stratégie qui nécessite d'être réfléchie.

## ■ POSITIONNEMENT DU LEVIER

| Mise en œuvre       | Délai de réponse   | Réversibilité | Rémanence |
|---------------------|--------------------|---------------|-----------|
| Moyenne-ment facile | Moyen à long terme | Non           | Oui       |

## ■ CONSÉQUENCES ZOOTECHNIQUES

Un âge au 1<sup>er</sup> vêlage plus précoce de 6 mois (24 vs 30 mois par ex) :

- augmente la production de lait du troupeau, via l'augmentation des effectifs en lactation (70 à 80 % de la production moyenne des vaches pour une primipare).
- réduit néanmoins la production en 1<sup>re</sup> lactation de 250 kg si l'on atteint le même poids au vêlage, de 450 kg si les génisses pèsent 30 kg de moins au 1<sup>er</sup> vêlage.
- diminue l'ingestion en première lactation.
- par ailleurs, augmente le lait produit par jour de vie productive et le lait total produit sur la carrière et limite les risques de sur-engraissement au vêlage (surtout en passant de 36 à 30 mois).

Le vêlage plus précoce n'a pas d'effet sur :

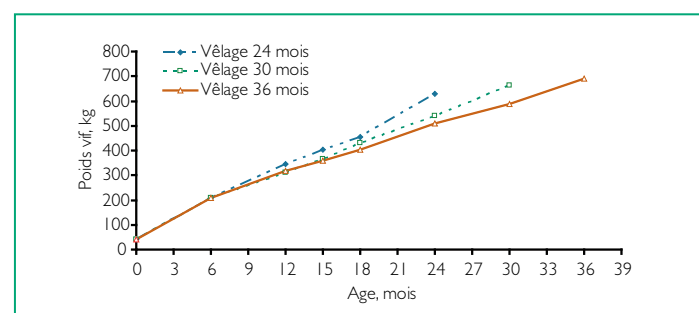
- la durée de vie productive,
- le poids adulte, au 3<sup>e</sup> vêlage, et donc, le poids à la réforme.
- le lait en lactation 2 et 3.
- le poids des veaux et la facilité de vêlage.
- les performances de reproduction des génisses, en lactation 1 ou 2.

## ■ CONDITIONS D'EFFICACITÉ

- Dans certains cas, il suffit de trier les animaux pour avancer l'âge à l'IA et gagner quelques mois sur le vêlage d'un lot d'animaux, sans changer de conduite alimentaire. Ceci concerne les animaux âgés de 14 à 21 mois, pouvant vêler plusieurs mois plus tôt que prévu compte tenu de leur développement (60 % du poids adulte).

- Dans d'autres cas, une conduite alimentaire adaptée à un vêlage plus précoce devra être mise en place dès le début de la phase d'élevage de la génisse. Le respect du « mode d'emploi » pour un vêlage plus précoce nécessite d'être informé sur les bonnes pratiques. Il faut ainsi respecter des vitesses de croissance soutenues (850 à 900 g/j de 0 à 6 mois, puis 700 à 750 g/j), tout en surveillant le développement des animaux (poids vif via une bascule et/ou développement via l'utilisation d'un barymètre). Des repères existent avec des poids à âges types définis (200 kg à 6 mois, 400 kg à l'IA, 600 kg au vêlage, par exemple en race Prim'Holstein). Les croissances observées diffèrent ainsi en fonction des objectifs, mais aussi des âges au vêlage (figure 1).

Figure 1 : Quelques exemples de croissance en fonction des stratégies d'âge au 1<sup>er</sup> vêlage



Anticiper suffisamment le plan d'alimentation des génisses.

- Attention au poids à l'insémination :

Des génisses Prim'Holstein inséminées à moins de 380 kg produisent 600 kg de lait de moins en 1<sup>re</sup> lactation que des génisses inséminées à plus de 410 kg, mais la quantité de lait produite à l'échelle de la carrière est la même. Ces animaux moins développés peuvent être inséminés normalement, mais attention à ne pas trop les solliciter en début de lactation. Ils devront ensuite être conduits de façon à atteindre 80 à 90 % du poids adulte au vêlage. Faute de référence, il vaut mieux ne pas trop avancer la date d'insémination si les animaux pèsent moins de 350 kg (en race Prim'Holstein).

# Flexi-sécurité de la production laitière

## Avancer l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage sur un lot d'animaux

En fonction du développement de certains animaux et des objectifs qui sont à atteindre, on peut accélérer la croissance sur une période courte (3 mois par ex). Ceci peut permettre une mise à la reproduction plus précoce que le reste du lot (ex, sur la période hivernale, pour IA avant sortie).

### ■ LES PRINCIPAUX INTÉRÊTS

Réduire l'âge au vêlage diminue la durée d'élevage des génisses et peut donc permettre de :

- libérer des places en bâtiments,
- libérer de la surface (diminution des quantités de fourrages consommés/génisse),
- réduire les unités d'azote produites (85 unités/UGB par animal) et/ou respecter un niveau de chargement imposé (directives nitrates, prime à l'herbe, cahier des charges spécifique...),
- gagner du temps de travail sur l'élevage des génisses si cela permet de réduire le nombre de génisses en élevage, à une période donnée,
- profiter plus vite du progrès génétique sur les génisses concernées,
- augmenter la durée de vie productive par rapport à la période improductive,

### ■ L'IMPACT ÉCONOMIQUE

Un vêlage plus précoce des génisses peut : réduire le coût de production des génisses concernées selon l'utilisation de la surface libérée, ne pas augmenter nécessairement le coût alimentaire de la génisse produite malgré une légère augmentation des concentrés.

Tableau 1 : Evaluer l'intérêt économique de la réduction de l'âge au vêlage

| Produits en plus - Charges en moins                      |                                             | Produits en moins - Charges en plus                   |         |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------|
| Produits en plus (valorisation des surfaces libérées)    |                                             | Produits en moins                                     |         |
| Valorisation des surfaces libérées                       | • Céréales :                                |                                                       |         |
|                                                          | ..... €/t x ..... t/ha x ..... ha =         | .....                                                 | €       |
|                                                          | • Paille :                                  |                                                       |         |
|                                                          | ..... €/t x ..... t/ha x ..... ha =         | .....                                                 | €       |
|                                                          | • Bœufs :                                   |                                                       |         |
|                                                          | ..... € x ..... bœufs =                     | .....                                                 | €       |
| • Lait vendu :                                           |                                             |                                                       |         |
|                                                          | ..... €/1 000 litres x ..... 1 000 litres = | .....                                                 | €       |
| Charges en moins (génisses)                              |                                             | Charges en plus                                       |         |
| • Fourrages des génisses :                               |                                             | • Céréales :                                          |         |
| ..... €/ha x ..... ha =                                  | ..... €                                     | ..... €/ha x ..... ha =                               | ..... € |
| • Paille des génisses :                                  |                                             | • Concentrés avant vêlage :                           |         |
| ..... €/t x ..... t =                                    | ..... €                                     | ..... €/kg x ..... kg =                               | ..... € |
|                                                          |                                             | • Coût en concentrés consommés en plus en lactation : |         |
|                                                          |                                             | ..... €/kg x ..... kg =                               | ..... € |
| Bilan                                                    |                                             |                                                       |         |
| ..... €/génisse soit ..... €/1 000 litres vendus en plus |                                             |                                                       |         |

- diminuer les risques de sur-engraissement et par conséquent de risque de baisse de fertilité liée,
- regrouper ou modifier la répartition des vêlages.

Au final, en terme de flexibilité, la réduction de l'âge au vêlage peut permettre soit de diminuer le nombre de génisses et par conséquent, d'augmenter les effectifs de vaches laitières pour produire davantage de lait à court et moyen terme, soit d'élever davantage de génisses.

Avancer l'âge au vêlage de certaines génisses permet aussi d'avoir des animaux disponibles pour la lactation plus rapidement et donc, d'éviter des achats d'animaux.

### ■ LES PRINCIPALES LIMITES À INTÉGRER

- L'avancement de l'âge au vêlage ne doit pas désorganiser le travail en modifiant la répartition des vêlages de l'exploitation.
- Les génisses concernées intégreront le troupeau des laitières plus tôt que prévu. L'ajustement du taux de renouvellement de l'année suivante pourra se faire par une modulation du taux d'élevage ou par une diminution du taux de réformes.
- Le suivi des croissances et des poids doit être réalisé sérieusement pour atteindre les objectifs de poids au vêlage et éviter des faibles gabarits.